



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Coopération avec d'autres organes régionaux

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	
I. Commission économique pour l'Europe	2–5	
II. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	6–10	
III. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	11–16	
IV.		
V.		

* E/2000/100.

Introduction

1. Au cours de la période considérée, les commissions régionales ont intensifié leur coopération avec d'autres organisations régionales. À l'annexe III de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a appelé à une étroite coopération entre les commissions et d'autres organes pertinents de leurs régions respectives.

I. Commission économique pour l'Europe

2. La coopération entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) concernant les aspects économiques et environnementaux de la sécurité s'est resserrée davantage encore au fil des années. Compte tenu de sa petite taille, le secrétariat de l'OSCE s'appuie sur les recherches et les études de la CEE pour alimenter ses débats de fond. En retour, l'OSCE donne à la CEE la possibilité de faire connaître ses études, rapports, conventions et normes à un public plus large. Au cours de la période considérée, la coopération entre les deux organisations a pris notamment les formes ci-après : a) participation de la CEE au Forum économique et annuel 2000 de l'OSCE, aux deux principales sessions duquel certains de ses fonctionnaires ont prononcé des discours liminaires et à l'occasion duquel la Commission a établi un document portant sur l'examen des engagements économiques pris par les États membres de l'OSCE (tels qu'énoncés dans le document de Bonn de 1990); et b) participation de la CEE aux séminaires que l'OSCE organise périodiquement dans le cadre des préparatifs de ses forums. De plus, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a organisé à Nantes (France), en septembre 1999, en partenariat avec la CEE, la deuxième Conférence sur la coopération sous-régionale qui a permis des échanges de données d'expérience entre les organisations sous-régionales dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la corruption et des disparités sociales entre les pays de la région.

3. La CEE et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ont continué à coopérer étroitement dans un certain nombre de domaines. Parmi leurs activités de coopération dans lesquelles la CEE a joué un rôle de premier plan au cours de l'année écoulée, on mentionnera la table ronde ministérielle internationale

organisée à Tbilisi en mars 1999 sur le thème « L'Organisation de coopération économique de la mer Noire à l'aube du XXIe siècle », l'atelier sur le rôle des administrations locales et régionales dans la création d'entreprises organisé à Yerevan en mars 1999; la réunion ministérielle sur l'énergie organisée à Tbilisi en avril 1999; le Conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire organisé à Salonique en avril 1999; les réunions du Comité directeur chargé du développement de la zone de transports paneuropéens de la mer Noire organisées à Tbilisi en juin 1999 et à Istanbul en novembre 1999; le séminaire sur la coopération des petites et moyennes entreprises avec les sociétés transnationales organisé à Baku en octobre 1999; et l'atelier sur la protection de l'environnement et des petites et moyennes entreprises organisé dans cette même ville en mars 2000.

4. Depuis qu'elles ont signé un mémorandum d'accord et un accord de coopération en mai 1998, la CEE et l'Initiative de l'Europe centrale se réunissent tous les ans à Genève pour passer en revue leurs activités de coopération en cours et décider de futures activités conjointes. La CEE fournit des conseils à l'Initiative et coopère avec elle aux fins : a) de l'élaboration et de l'application d'une méthode de présentation des projets d'investissement et d'assistance technique (à ce jour, 120 projets ont été élaborés et présentés selon cette méthode à une trentaine d'institutions financières); b) de l'organisation de la réunion économique au sommet annuelle de l'Initiative et d'autres réunions importantes; et c) de l'élaboration et de l'application d'activités relatives à des domaines d'intérêt commun : petites et moyennes entreprises, création d'entreprises par les femmes, microfinance, immobilier, droit de la concurrence, normes agricoles, rendement énergétique et indicateurs statistiques. Certaines de ces activités ont été entreprises dans le cadre du processus de reconstruction entrepris en Europe du Sud-Est, notamment l'application d'un projet-pilote de l'Initiative visant à fournir un microfinance à des entrepreneurs et des entreprises familiales installés dans les régions albanaises accueillant des réfugiés.

5. La coopération entre le Conseil de l'Europe et la CEE a porté essentiellement sur l'organisation de la réunion préparatoire régionale de la CEE consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action de Beijing¹, tenue à Genève en janvier 2000. Le Conseil

de l'Europe a apporté une contribution de fond à la réunion et participé à la mise au point de ses conclusions concertées.

II. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

6. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) réunit tous les ans, dans le cadre d'une réunion consultative, les chefs de secrétariat des organisations sous-régionales en vue de promouvoir la coopération entre les sous-régions. À ce jour, quatre domaines ont été retenus à cette fin : le commerce et l'investissement, le transport et les communications, la mise en valeur des ressources humaines, et l'énergie. Participent aux réunions annuelles susmentionnées les chefs de secrétariat de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) et de l'Organisation de coopération économique (OCE) ainsi que des représentants du secrétariat du Forum du Pacifique Sud et de la CESAP. La prochaine réunion annuelle doit se tenir à Bangkok en juin 2000.

7. La CESAP applique actuellement un projet destiné à faciliter le commerce à l'intérieur des sous-régions et entre elles dans les pays membres de la SAARC. Le premier atelier national sur la question a été organisé à Katmandou (Népal) au début de mars 2000. D'autres ateliers sont prévus dans la capitale de plusieurs pays membres de la SAARC.

8. La CESAP a organisé à Nadi (Fidji), au début de novembre 1999, conjointement avec le Forum du Pacifique Sud, un atelier sur le renforcement de la coopération en matière de commerce et d'investissement entre les pays insulaires du Pacifique et les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Par ailleurs, le centre opérationnel de la CESAP pour le Pacifique a participé à la réunion des Ministres de l'économie des pays membres du Forum, qui s'est tenue à Apia (Samoa) au début de juillet 1999, et ses conseillers se maintiennent régulièrement en contact avec le secrétariat du Forum.

9. La CESAP a également continué à appuyer l'Organisation de coopération économique Bangladesh-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande en vue de favoriser le progrès socioéconomique desdits pays.

10. En coopération avec la Banque asiatique de développement, la CESAP a continué à participer à la mise en oeuvre du programme de la sous-région du Grand Mekong, qui vise à renforcer le développement du secteur privé en facilitant le commerce. Par ailleurs, en coopération avec cette même banque et avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), elle a organisé en août 1999 une réunion de hauts responsables qui a porté sur le futur ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce concernant les pays en développement.

III. Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

11. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est efforcée d'élargir et de renforcer sa collaboration et sa coordination avec d'autres organisations régionales intergouvernementales. Une part importante de sa collaboration avec l'Organisation des États américains (OEA) et la Banque interaméricaine de développement s'effectue dans le cadre du Comité tripartite, dans lequel les trois organisations appuient techniquement la création de la Zone de libre échange des Amériques.

12. En ce qui concerne la Banque interaméricaine de développement, la collaboration a porté sur une large gamme de domaines tels que le développement social, les politiques macroéconomiques, la population, les statistiques et la gestion des ressources en eau. En particulier, la Banque interaméricaine de développement a appuyé financièrement les activités normatives et opérationnelles de la CEPALC et les deux organisations ont participé activement aux réunions l'une de l'autre, notamment les sessions de la CEPALC et la réunion des gouverneurs de la Banque, et ont organisé des réunions et des activités conjointes et déployé des efforts systématiques pour améliorer la division du travail entre elles.

13. La CEPALC a continué à collaborer avec l'OEA dans la sous-région des Caraïbes, aux fins de l'exécution de projets conjoints sur l'éducation et les petites et moyennes entreprises, ainsi qu'avec l'Association des États des Caraïbes, aux fins de l'application de divers aspects du programme de travail. Elle a signé récemment un accord d'appui techni-

que avec le Mécanisme permanent de consultation et de coordination des politiques du Groupe de Rio.

14. Des activités ont été également entreprises dans le cadre du mécanisme de coopération interinstitutionnelle entre la CEPALC, le Système économique latino-américain et l'Association latino-américaine d'intégration, notamment l'organisation conjointe de la cinquième Réunion des autorités chargées des politiques commerciales en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'une réunion des secrétariats d'Amérique latine et des Caraïbes chargés de l'intégration et de la coopération. Au niveau sous-régional, la CEPALC a continué à collaborer étroitement avec les secrétariats du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Elle a également apporté un appui technique au secrétariat administratif du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) en ce qui concerne la mise en place d'un système d'information sur l'éducation dans les pays concernés.

15. Dans le domaine de l'énergie, la CEPALC a continué à collaborer avec l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) dans le cadre d'un projet sur l'énergie et le développement durable et a organisé et appuyé techniquement la trentième Conférence des Ministres de l'énergie des pays membres de l'organisation.

16. La CEPALC est également restée en contact avec d'autres instances intergouvernementales au sujet de diverses questions, en particulier les réunions des secrétariats techniques des ministères régionaux de l'environnement, des mines, de l'énergie, des transports, du logement et de l'urbanisme. Elle a également mené des activités relatives aux mines et à l'énergie en coopération avec des organes interparlementaires.

Notes

- ¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.